

**Transformer**

**nos vies**

**Réinventer**

**nos territoires**



# Sommaire



<b>Editorial</b>	p. 3
<b>1943 - 1955</b> L'entraide au coeur de l'action	p. 4
<b>1956 - 1973</b> L'esprit pionnier	p. 7
<b>1974 - 1995</b> Un réseau au service des familles	p. 10
<b>1996 - 2013</b> Accompagner les familles dans un monde en mutation	p. 14
<b>2014 - 2024</b> Faire face aux nouveaux défis de société	p. 19

# Editorial



Il y a 80 ans, Familles Rurales naissait sur un principe d'entraide et de solidarité entre les familles. D'un besoin d'être ensemble aussi, dans un contexte difficile, celui de la guerre. Depuis la machine à laver collective acheminée en cariole d'une ferme à l'autre aux points de médiation numérique, en passant par la création de clubs féminins, notre Mouvement s'est adapté en permanence pour accompagner les évolutions de la société et répondre aux besoins des familles, tout en gardant un cap : celui de nos valeurs. Le respect de l'autre, la tolérance, la solidarité. Nous croyons dans une société où chaque personne peut être actrice d'un changement positif, utile à la communauté.

Quand il nous faut faire face et relever le défi du changement, souvenons-nous de ce qui nous rend forts et nous a permis, au fil des décennies, de représenter toutes les familles rurales et inventer avec elles des solutions concrètes, favorisant le vivre ensemble.

Notre Mouvement est riche de 25 000 bénévoles et 17 000 salariés, tous singuliers, tous engagés pour un projet commun : continuer de bâtir ensemble une société ouverte, connectée, riche de sa diversité et actrice de la transition écologique, sociale et solidaire.

Ce projet c'est le nôtre.

Merci à chacune et chacun d'entre vous de le porter chaque jour partout en France !

**Guylaine Brohan,**  
**Présidente de la fédération nationale Familles Rurales**

# 1943 - 1955

## L'entraide au coeur de l'action

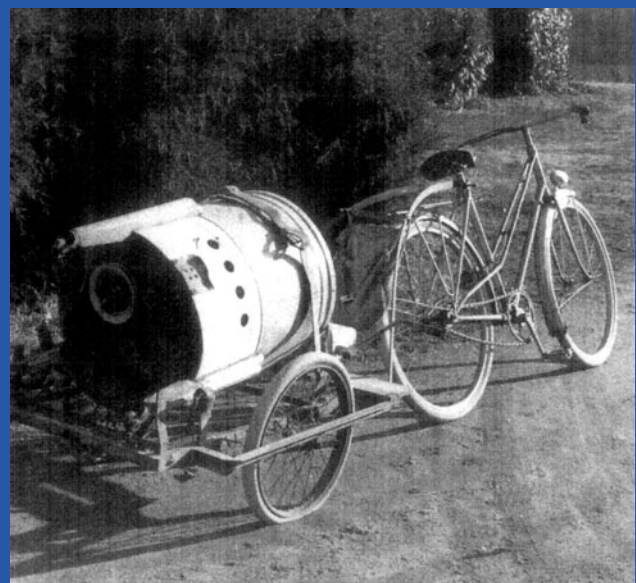
### La défense des familles comme mission

L'histoire du Mouvement débute avec la création du CNFR c'est-à-dire le « Centre national de la Famille Rurale » dont les statuts sont déclarés à Lyon en 1943.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, mais également après-guerre, les familles vont se regrouper en associations afin d'**améliorer leurs conditions de vie**.

Entre 1940 et 1949, les Français subissent, en effet, le rationnement sur les produits textiles, le tabac, l'alimentation et puis, pour finir, sur tous les biens de consommation.

Dès l'origine, le CNFR entend porter et défendre la voix des familles et défendre leurs intérêts. Son article 1er, rédigé le 12 août 1943, stipule : « Il est



institué, conformément à la loi du 1er juillet 1901 sur les associations, un Centre national de la Famille Rurale dont le but est de défendre les intérêts des familles rurales dans le domaine moral, social et civique, de gérer tous services ayant un caractère familial et rural, de développer le sens familial dans les familles rurales ».

Ces buts seront repris dans les statuts de la CNFR, la Confédération Nationale de la Famille Rurale, lors de sa création le 10 novembre 1944. Si la CNFR s'inspire du Centre national de la Famille Rurale, elle s'en distingue également en choisissant de se constituer sur une base d'associations familiales locales et de fédérations.

Selon son président, Robert Lerebours : « L'action doit être assise sur de nombreuses et vivantes associations familiales locales, afin que la confédération soit bien au coeur de tout le



Mouvement, un cœur bien vivant capable d'alimenter le plus petit de nos villages grâce à un double afflux des associations locales vers la confédération et de celle-ci vers les premières ».

Les douze premières années d'existence du Mouvement sont donc celles d'une activité variée et fortement influencée par les conséquences de la guerre sur la population.

A cette époque, les **actions d'entraide** entre les familles sont récurrentes : envoi de plants de pommes de terre et de colis alimentaires des ruraux en direction des urbains, service aux familles, acquisition collective d'équipements, ainsi que l'accueil de petits citadins dans les campagnes.



Les **coopératives de consommation** voient alors le jour : elles ont pour objectif de procéder à des achats communs, donc à moindre coût, tant de denrées alimentaires que d'effets vestimentaires et de petit matériel ménager (machine à laver, machine à tricoter, stérilisateur...).

Tout comme l'**Aide familiale rurale**, fondée en 1945 par François et Marie Godinot, tous deux issus du Mouvement Familial Rural (MFR), dont l'objectif est double : aider les uns dans leurs tâches quotidiennes, créer des emplois de proximité pour retenir les autres.

## L'exode rural en toile de fond de la structure familiale

Au lendemain de la guerre et jusqu'aux débuts des années 1970, la France connaît une période de forte industrialisation. Ce phénomène impacte directement le monde rural. Le devenir des exploitations familiales, qui rend de plus en plus incertain **l'évolution de l'agriculture**, inquiète le Mouvement.

Il manifeste d'ailleurs son attachement à cette forme d'entreprise et une certaine confiance dans ses capacités à faire face : « à condition qu'elle s'adapte aux exigences de l'économie moderne, l'entreprise familiale est viable et peut se développer. Aucune autre structure ne permet autant le progrès économique et le maintien de l'esprit d'entreprise ».

En 1951, le Congrès s'intitule « La famille rurale devant l'économie moderne ». L'inquiétude y est grande et on y apprend « qu'un des plus grands maux du temps présent est le déséquilibre entre la vie rurale et la vie urbaine, qu'il n'y a pas d'opposition entre eux et qu'au contraire, toute mesure propre à réanimer les campagnes est de nature à rendre plus humaine la vie des cités ».

En 1955, le Mouvement réclame que **l'aménagement du territoire** prenne en compte le milieu rural. Le Congrès de l'année suivante portera sur l'équipement sanitaire, social et culturel des villages. Le Mouvement demandera, par exemple, à ce moment-là que des centres d'urgence médicale soit disponibles à 20 km des habitations.





## Familles Rurales précurseur : l'émancipation des femmes

Un **souhait d'information et de prévention** à l'intention des femmes émerge à cette époque-là.

Naît ainsi l'idée de se regrouper pour échanger et recevoir un enseignement. Ainsi des **cours ménagers** sont dispensés : cuisine, couture, entretien de la maison... Cet enseignement est sanctionné par un diplôme d'enseignement ménager rural reconnu par le Ministère de l'Agriculture et celui de la Santé publique et de la Population.

Le Congrès de Bordeaux de 1952 porte sur l'allègement des tâches de la mère de famille rurale. Partant du constat que « la mère de famille doit faire face à des tâches professionnelles et matérielles qui absorbent la plus grande partie de son temps », l'assemblée prend acte de ces besoins en adoptant notamment des mesures visant une **meilleure organisation du travail ménager**.

Cette prise en compte des besoins de la femme passe aussi par la **modernisation du logis familial**. En 1953, le Mouvement réclame d'ailleurs une « véritable politique de l'habitat de nos campagnes ».

Des actions « **équipement et vulgarisation des techniques ménagères** » voient également le jour dans le but de donner aux femmes toutes les informations utiles « pour dominer leur travail ménager ». Les clubs féminins sont déjà en gestation.

## La soif de culture

Les images du conflit et le choc subi pendant la Seconde Guerre mondiale imposent après-guerre une envie de découvrir le monde et de s'informer par soi-même.

Cette **volonté d'ouverture** des familles rurales se manifeste par la multiplication des actions culturelles.

Dès 1946, le Centre Itinérant d'Education Populaire Rurale, CIEPR, développe des voyages d'étude et d'amitié : Suisse, Hollande, Danemark... Les rencontres avec des associations sont nombreuses, l'échange de pratiques récurrent autour des thèmes de l'habitat rural, de l'équipement, des techniques agricoles... Le séjour en France de groupes étrangers est aussi organisé.



## Le cinéma en mouvement



D'autre part, le **cinéma** n'étant pas réservé qu'aux citadins, il parvient dans les communes rurales par le biais de projections collectives organisées par les associations.

# 1956 - 1973 L'esprit pionnier

## L'amélioration de la qualité de vie et « l'harmonie familiale »

Pendant la période des Trente Glorieuses (1945-1973), la production industrielle et le pouvoir d'achat des familles s'envolent. Mais les familles rurales ont des difficultés plus anciennes et sont **victimes de carences** dues à la faible densité de population des territoires qu'elles habitent.

De plus, entre 1954 et 1962, la population agricole active diminue de 25%. Le Mouvement valorise, stimule et soutient ces familles. Par ses actions, il cherche à améliorer leur qualité de vie.

Le Mouvement s'implique dans l'Union internationale des organisations familiales (UIOF) et anime le **groupe de travail « familles rurales »** lors du Congrès mondial de la famille en 1958 à Paris.

Suite à l'entrée en vigueur de la loi Neuwirth, qui autorise l'usage des contraceptifs et notamment la contraception orale en 1967, des **réunions d'information autour de la contraception** sont mises en place.

Des associations organisent aussi des **« réunions d'information et d'éducation familiale »** afin d'informer et de documenter les couples. La démarche est de venir en aide aux familles et non de se substituer à elles.



## Les allocations familiales

Dès les premières années de sa création, le Mouvement va se mobiliser autour des prestations familiales. En lien avec l'Unaf, il mène une campagne vigoureuse pour obtenir la parité entre tous les allocataires et l'abattement de zone (zones d'abattement où les allocations familiales sont moins élevées, le coût de la vie étant censé y être avantageux). Un premier pas est franchi en 1953, le Mouvement obtient l'extension du taux plein des allocations aux salariés du secteur agricole, puis aux employeurs et travailleurs indépendants des régimes agricole et général.

C' est seulement au 1er janvier 1973 que les abattements de zone des allocations familiales disparaissent, suite à un long combat : une victoire à mettre au crédit du Mouvement !

Il se mobilisera aussi pour d'autres prestations dans les années suivantes.

## Les nouveaux besoins des enfants et des jeunes

L'exode rural et l'évolution de la place de l'enfant dans la sphère familiale voit émerger de nouvelles nécessités.

Les associations organisent des **transports scolaires** et des **services de cantine** dès 1958 pour les enfants dont le domicile est éloigné de l'école. En 1973, près de 50 000 écoliers sont conduits par 1 000 associations.

Les associations soutiennent également les familles en initiant des services d'aide aux devoirs.



Nées à la fin des années 50, les **ruches** sont à cette époque-là en plein essor. « Cette sorte de colonie est organisée sur place pour les enfants, avec la participation des parents, pendant les mois d'été ». On y accueille les enfants de trois à douze ans pour la journée.

Toutes sortes d'activités adaptées à leur âge leur sont proposées par des animatrices. En 1967, on comptait 1 000 ruches accueillant 30 000 enfants.

Apparus en 1966, les **centres éducatifs de vacances** se comptent au nombre de 110 l'année suivante avec 2 700 pré-adolescents pris en charge.

Les **carrefours de vacances** naissent aussi à cette époque-là. Le temps de scolarisation étant plus long, ou l'exercice d'une activité professionnelle démarrant très tôt, le temps passé par les jeunes filles dans leur famille diminue. Elles ne perçoivent plus la préparation de leurs futures responsabilités

## Quand des parents soucieux des vacances de leurs enfants, s'organisent ! ...

UNE heureuse et nouvelle initiative a été prise, cet été, par les Familles du chef-lieu de canton de Belcoire (Aude). Quelques pères et mères de famille qui avaient réalisé les années précédentes combien étaient longues et souvent néfastes les semaines de vacances pour leurs enfants, décidèrent de créer une « Ruche enfantine ».

et le plein succès de la petite fête connue par les enfants. (Une assistance facultative de 200 fut versée par les parents qui le désirent.)

Aussi, constatant la parfaite réussite du fonctionnement de la « Ruche Enfantine », le Comité de l'Association familiale de Belcoire prévoit pour l'an prochain :

— Plus de 50 inscriptions d'enfants ;

— La présence de trois monitrices ;

— La création de nouvelles « Ruches » dans deux ou trois villages.

Aussi, Parents qui lisez ces lignes et pour lesquels le même problème se pose, n'hésitez pas à vous grouper pour organiser dans votre commune une « ruche enfantine », dont les exigences allant bien au-delà de celles des garderies (prise



d'épouse, de mère de famille et de maîtresse de maison.

Le Mouvement crée donc, pendant les périodes de vacances, des formations réunissant les jeunes filles de 15 à 18 ans et de 18 à 25 ans qui le souhaitent.

## L'émancipation de la femme

L'émancipation féminine est au cœur des préoccupations de l'époque et la confédération accompagne cette évolution sur le terrain.

Les **cahiers de comptes de la ménagère**, proposés dès 1957 par le Mouvement, ont pour objectif d'aider les femmes dans la gestion quotidienne de la maison. Ils donnent aux femmes l'occasion de réfléchir à leur vie, leurs équipements, leur façon de travailler ou de s'organiser, etc.

Les budgets familiaux étaient passés au crible grâce à la comptabilité familiale tenue par les femmes. Ces dernières étaient sensibilisées à une consommation raisonnée loin des tentations de la publicité alors devenue omniprésente.

En 1964, les femmes sont mises à l'honneur au Congrès de Reims qui s'intitule « **Place de la femme dans la rénovation familiale du monde rural** ». Le Mouvement veut donner sa place à la femme rurale, toute sa place. A la maison, certes, dans son travail, mais aussi, au-delà en la faisant participer à des activités locales concrètes, puis en l'amenant à s'engager dans les institutions de son environnement : association, conseil municipal, organisations professionnelles...



Dès 1967, des **clubs féminins** sont créés. Leur mot d'ordre est : « **l'engagement grandit et libère, il faut encourager les femmes à oser** ». Les clubs féminins sont des lieux de discussion, de réflexion sur la place des femmes au travail, à la maison mais aussi sur leur rapport à la consommation.

## Les prémices de la consommation

Les **coopératives de consommation** ne sont plus dans l'air du temps. Mais le Mouvement entend continuer à accompagner les familles dans leur quotidien en agissant sur le versant « consommation » de leur vie.

Les **questions de consommation** sont notamment abordées lors de la présentation des cahiers de comptes de la ménagère et dans les clubs féminins.



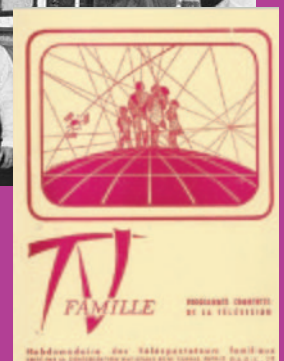
En 1972, la confédération intervient lors de l'examen de la loi sur le **démarchage à domicile**. Le Mouvement obtient la mise en place d'un délai de réflexion de sept jours pendant lequel l'acheteur peut renoncer à sa commande et l'interdiction pour les démarcheurs de percevoir une somme d'argent.

## La culture de masse et les activités culturelles

Le petit écran fait également son apparition et le Mouvement se doit d'accompagner ce bouleversement. Ainsi les **télé-clubs** sont-ils créés en 1955. Leur objectif est de permettre aux familles de regarder la télévision alors absente de nombreux foyers, puis de discuter des programmes.

L'édition d'un journal, le TV famille, permet d'éduquer les téléspectateurs. Ce support pédagogique subsistera bien après la disparition des télé-clubs. Il est intéressant de constater qu'en 1965, on déplore déjà un « appauvrissement progressif » des programmes, la diffusion à des heures trop tardives des « émissions de grande valeur » alors que l'on voit « parfois en début de soirée ou même dans la journée des émissions qui ne sont pas destinées aux enfants ».

De plus, les **activités culturelles et sportives** telles que le théâtre, la musique, les cours de danse, de dessin, d'artisanat, etc., ou les bibliothèques itinérantes naissent à la fin des années 50. Ces activités existent toujours aujourd'hui et enrichissent encore le quotidien de nombreuses familles.



# 1974 - 1995

## Un réseau au service des familles

### L'organisation du Mouvement

En 1974, après mûre réflexion, les deux organisations spécialisées (Maisons familiales et Aides familiales) se retirent de la Confédération nationale de la Famille Rurale. Ne regroupant plus que les fédérations départementales d'associations familiales à buts généraux, la CNFR devient alors la FNAFR : Fédération nationale des associations familiales rurales.

La FNAFR dispose désormais d'une entière liberté d'action pour animer les activités et gérer les commissions et les services qui relèvent d'elle. Puis la FNAFR devient La Famille Rurale en 1980 et enfin **Familles Rurales** en 1991, pour souligner la pluralité des familles qui composent le Mouvement.

### Le soutien aux aînés

Les progrès de la médecine ont modifié la façon dont on vit la vieillesse. Cette période de l'existence est désormais considérée comme une étape à part entière. En bonne santé et actifs, les aînés ont envie et besoin de partage. C'est pourquoi le Mouvement crée les clubs « **Joie de Vivre** ». En 1977, on dénombre ainsi plus de 1 000 clubs où se retrouvent des retraités pour partager des activités culturelles, artistiques, physiques, manuelles, ludiques ou sociales.

Outre ce souci d'échange et d'ouverture, le Mouvement entend favoriser l'**autonomie des personnes âgées**. Des bénévoles réalisent des **visites de courtoisie** destinées à rompre la solitude des aînés. Des **services d'aide à domicile**, réalisés par des professionnels, sont également initiés pour accompagner et aider les aînés dans leur vie quotidienne.

En 1975, l'obligation de cotiser à une retraite complémentaire aux retraites de base est proposée.

En 1976, la **FNAFR demande de ramener l'âge de la retraite de 65 à 60 ans** « pour les femmes et tout particulièrement pour les emplois pénibles ».

Afin de financer la dépendance, le Mouvement propose la création d'une cinquième risque de Sécurité sociale et d'une prestation légale universelle sans condition de ressources. Le Mouvement obtient partiellement satisfaction avec la création de l'**Allocation Personnalisée à l'Autonomie** en 1999.



## **Le repeuplement des zones rurales par les jeunes familles**

Après la désertification des campagnes, la fin des années soixante-dix voit apparaître un phénomène de retour à la vie rurale. Lassés des maux de la ville, les urbains s'installent en périphérie des villes. De moins en moins composée d'agriculteurs, mais de plus en plus de salariés, cette nouvelle société rurale a cessé de vivre en vase clos. Le Congrès de Saint-Etienne organisé en 1981 met d'ailleurs l'accent sur l'ouverture du Mouvement aux « **jeunes familles** ».

Les néo-ruraux symbolisent le renouveau de l'espace rural et des associations familiales. C'est pourquoi Familles Rurales organise **l'accueil des nouveaux arrivants**.

Des commissions « jeunes familles » voient le jour et de nombreuses enquêtes de terrain visant à cerner leurs souhaits et leurs besoins sont menées.

Ce phénomène induit la sauvegarde du commerce de proximité et des services publics. En 1973, la Confédération s'oppose à la **concentration excessive de la grande distribution** et approuve la loi Royer qui encadre l'urbanisme commercial afin de sauver le petit commerce.

En outre, le Mouvement soutient la présence de services publics pour toute unité territoriale : bureau de poste, distributeur de billets, transports, accès aux services sociaux...

Parallèlement, la **Conférence annuelle de la famille** et une délégation interministérielle à la famille sont créées en 1982 sous l'impulsion du Mouvement. Dans la lignée, **l'allocation parentale d'éducation (APE)** naît en 1986. L'APE est versée à un parent de trois enfants ou plus tant que le benjamin a moins de trois ans, à condition qu'il ne travaille pas et qu'il ait travaillé au moins deux ans dans les dix années précédant la naissance. Cette allocation, dont le but est de contribuer à la natalité, aide donc certains parents à se dégager momentanément de leurs obligations professionnelles pour s'occuper de leur famille.



En 1992, les **Relais Familles** sont mis en place. Ces lieux d'information conviviaux et chaleureux sont ouverts à tous. A la fois lieux d'accueil et d'écoute, ils permettent à chacun, au sein d'une commune, d'accéder à des informations, d'échanger et de partager un moment de convivialité. Ces structures disposent de ressources documentaires liées à la vie quotidienne des familles : santé, consommation, loisirs, droit de la famille, petite enfance, maternité... Grâce à son réseau de partenaires, l'accueillant est en mesure d'orienter les familles vers les interlocuteurs locaux appropriés.

La **formation éducation à la vie** est également lancée afin de poursuivre l'oeuvre d'éducation familiale. Cette formation s'adresse aux responsables fédéraux et locaux et permet de répondre aux demandes d'information familiale et parentale tant des adultes que des jeunes. Les questions soulevées sont d'ordre citoyen, juridique et social.

## Les besoins des plus jeunes

Suite au phénomène de de retour à la vie rurale, le Mouvement se mobilise en faveur des **écoles en milieu rural**. Dans une motion du Congrès de Rodez, en 1972, il demande une fois de plus « que soient multipliées les écoles maternelles en milieu rural, qu'en milieu rural l'effectif requis pour la création d'une école maternelle soit ramené à 30 enfants, qu'une indemnisation des frais de transport soit versée aux familles dans l'obligation d'y recourir (l'école maternelle n'étant pas obligatoire, il n'y a pas de subvention de l'Etat aux transports scolaires des enfants la fréquentant) ».

En 1973, le Mouvement obtient l'**abaissement de l'effectif requis pour la création d'une école**. En 1977, les **conseils d'école** sont créés. De plus, des services **d'accompagnement scolaire** émergent à cette époque-là.

Pour ces nouvelles générations, des garderies familiales rurales voient le jour (la première GFR est inaugurée en 1982), des **services de babysitting, des mercredisloisirs, des accueils périscolaires, des clubs et foyers de jeunes...** Ces services permettent aux enfants et aux jeunes de s'épanouir. Les parents peuvent, quant à eux, concilier au mieux vie familiale et vie professionnelle.

Pour dynamiser le milieu rural, la FNAFR a choisi d'impliquer les jeunes dans l'encadrement des loisirs des plus petits. La Famille Rurale devient organisateur de formations au **Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)** en 1981. Viendront ensuite les formations au **Brevet d'Aptitude à la Fonction de Directeur (BAFD)** et au **Brevet d'Etat français d'Animateur Technicien de l'Education Populaire et de la jeunesse (BEATEP)**.

**Premiers pas avec LES GARDERIES FAMILIALES RURALES**

Une politique de la petite enfance est un des volets de la politique familiale, et la « Famille Rurale » n'est pas insensible à la mise en œuvre d'actions spécifiques et volontaristes en faveur de la petite enfance. Avec l'aide du Secrétariat d'Etat à la Famille, la « Famille Rurale » a créé en mai 1983, au sein du secteur « Vie Familiale », un service propre à la petite enfance dont la responsabilité incombe à Chantal Pitier.

**QUANT À EN QUOI CONSISTE VOTRE FONCTION ?**

Ma fonction a pour but de développer en un an ce secteur, en répondant aux besoins locaux du milieu rural.

Dans un premier temps, j'ai pris connaissance du travail considérable accompli par Muriel Candin, ex-permanente nationale au service Vie Familiale. J'ai pu obtenir ainsi une vue d'ensemble de la question et procéder à l'élaboration d'un nouveau guide sur les modes d'accueil de la petite enfance. Dans un second temps, j'ai dressé un bilan de la situation actuelle en matière de garderies familiales rurales.

**UN TRAVAIL CONSIDÉRABLE A ÉTÉ ACCOMPLI PAR VOUS...**

Oui, en effet, depuis plus de deux ans, la Famille Rurale s'est penchée sur les modes d'accueil de la petite enfance. Les permanents et bénévoles (section nationale et départementale) ont rédigé le premier guide de la garde des jeunes enfants en milieu rural, celui-ci a permis à bon nombre de départements, de municipalités et de familles de s'intéresser à la question et de donner naissance à des structures d'accueil adaptées au milieu rural, baptisées Garderies Familiales Rurales (G.F.R. dans la suite de l'article).

**COMMENT DÉFINISSEZ-VOUS LES GARDERIES FAMILIALES RURALES ?**

Les G.F.R. sont ouvertes à tous les enfants scolarisés ou non, que la mère ait une activité salariée ou non.

Elles fonctionnent au domicile d'assistantes maternelles agréées ou dans tout autre local adapté. On y effectue à la fois des gardes régulières - étiocanoniques, en fonction des besoins. L'encadrement est assuré par un personnel permanent et qualifié. En fait, la garderie familiale rurale est un mode d'accueil polyvalent, extrêmement souple. De surcroît, c'est un lieu privilégié pour les enfants et les parents.



Les fédérations départementales agréées permettent ainsi à des jeunes d'être formés aux métiers d'animation et de direction de centre de loisirs.

Dans un contexte de fin du monopole de l'Etat sur la bande FM, certaines associations décident de créer des **radios libres**. L'objectif est simple : proposer une activité qui intéresse les jeunes. Petit à petit, ces radios ont pris de l'ampleur, au point de devoir pour certaines employer des salariés.

## L'organisation de l'action consommation

L'émergence de nouvelles familles rurales correspond également à l'apparition de nouveaux modes de vie et comportements. Les crises économiques rythment les années 1970-1980. Le Mouvement s'adapte à ce nouveau contexte économique afin de répondre au mieux aux besoins des familles.

Ainsi le Mouvement obtient l'**agrément association de défense des intérêts des consommateurs en 1975**. Cette certification lui permet de défendre les droits des consommateurs, de les assister dans leurs litiges avec une entreprise ou un organisme, mais aussi d'intervenir auprès des états et des organisations internationales pour définir des protections ou des normes.

Familles Rurales peut aussi représenter les intérêts des ruraux auprès d'institutions ou d'entreprises importantes comme La Poste, EDF, GDF, la SNCF, France Telecom.

En 1989, le Mouvement obtient dans la loi Neiertz, qui vise à prévenir et accompagner les

personnes victimes de surendettement, une **meilleure information et protection**. L'amélioration des conditions de crédit est ainsi obtenue.

Sur le terrain des nombreuses actions sont menées. Des **permanences consommation** apportent des réponses aux questions et accompagnent les familles dans les actes de la

vie quotidienne. Des réunions d'information assurent la prévention et le conseil dans les domaines comme le crédit, le surendettement, les assurances... Des actions éducatives sont réalisées également dans les écoles et centres de loisirs autour de l'eau, l'alimentation, la sécurité domestique...

## Les nouvelles problématiques de santé

Dans le contexte de Mai 68, l'usage des drogues est perçu par certains comme libérateur et terrain d'une contre-culture. Les années 1980 consacrent, quant à elles, la performance à tous les niveaux de la société. La **drogue** est alors utilisée comme moyen de dopage ou calmant. Cette pratique addictive inquiète le Mouvement et d'importantes réunions d'information sensibilisent les familles et les jeunes aux dangers intrinsèques.

Les années 80 sont marquées au fer rouge par l'**épidémie du sida**. Dès 1988, la fédération d'Eure-et-Loir organisait une conférence-débat sur ce thème. Dans l'Aube, la commission des Clubs féminins a pris l'initiative d'une journée de sensibilisation. Lors du premier stage BAFA, les instructeurs ont programmé une soirée-débat afin de dialoguer avec les jeunes sur le sida et, plus largement, sur la sexualité. En 1989, 26 délégués des 17 fédérations suivent des formations afin de recueillir techniques et méthodes pour **diffuser l'information auprès des familles et leur permettre de se protéger**.

Le déficit de la Sécurité sociale en France inquiète également le Mouvement. De fait, une

grande réflexion sur le thème de la **protection sociale** est menée en 1983- 1984. Le thème central du Congrès de Paris (1984) est d'ailleurs la Sécurité sociale. En plus de faire valoir ses revendications, le Mouvement tente de responsabiliser les familles, les médecins, les laboratoires et l'Etat à travers une campagne d'information. La réduction des abus et le gaspillage sont visés.



# 1996 - 2013 Accompagner les familles dans un monde en mutation

## La famille sous l'angle de l'intergénération mais pas seulement...

La famille n'a pas d'âge, elle réunit toutes les générations : jeunes et anciens s'enrichissent mutuellement par l'échange d'expériences. Les grands-parents transmettent ce que la vie leur a appris et font découvrir aux plus jeunes le sens des solidarités. Naturellement, les retraités



s'investissent dans des activités : soutien scolaire, chorale, arts manuels, etc. et font germer la notion d'« **intergénération** ».

La catastrophe sanitaire de la canicule de l'été 2003 engendre en France environ 15 000 décès et met à jour les carences en termes de soutien et de prise en charge des personnes âgées. Le **réseau des Voisineurs** se met en place en 2006. Un Voisineur est un bénévole Familles Rurales qui se propose de rendre une visite conviviale à une personne âgée qui en fait la demande.

Les **Universités rurales** naissent également dans ce contexte. Dans un climat de convivialité, jeunes et moins jeunes y développent des échanges de savoir-faire et des programmes d'enrichissement culturel (visites du patrimoine, théâtre, expositions...).

A une époque où les familles recomposées se multiplient, des **réseaux d'écoute des parents** sont mis en place (1998). Des **groupes de parole** se forment également afin de permettre aux parents d'échanger, de cerner et de mieux appréhender leur mission éducative.

Les situations de conflit peuvent également être désamorçées grâce aux **conseillers conjugaux et familiaux**. Ces professionnels de l'écoute et de l'accompagnement sont soumis au secret professionnel et formés aux questions relatives à la famille et au couple.

En 1998, le Mouvement obtient la **suppression de la mise sous condition de ressources des allocations familiales**.

L'autonomie des femmes vis-à-vis de leur conjoint s'est accrue ces dernières années.

Néanmoins des fortes disparités et des écarts de salaire existent toujours. Familles Rurales s'engage pour la parité avec des nombreuses actions de sensibilisation notamment des jeunes via le jeu « **En marche vers l'égalité** » en 2009. Le Mouvement UFCV (Union Féminine Civique et Sociale) intègre Familles Rurales.

## **Le développement de l'action en faveur des enfants et des jeunes**

L'accompagnement des parents dans leur mission d'éducation est au coeur des actions du Mouvement. Permettre aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle est, de plus, l'une des problématiques majeures de l'époque.

En 1996, le Mouvement obtient l'**agrément d'association éducative complémentaire de l'enseignement public**.

Ainsi Familles Rurales peut intervenir pendant le temps scolaire, en appui aux activités d'enseignement conduites par les établissements, mais aussi hors temps scolaire pour organiser des activités éducatives complémentaires ou contribuer au développement de la recherche pédagogique, à la formation des équipes pédagogiques et des autres membres de la communauté éducative.

Familles Rurales oeuvre pour l'assouplissement des **conditions du congé maternité**. Grâce à sa mobilisation, deux semaines sont désormais modulables c'est-à-dire à prendre avant ou après la naissance.

Familles Rurales demande et obtient également la mise en place de la **Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) en 2003**. Interrogés par le Mouvement sur leurs souhaits de modes de garde, les parents répondent qu'ils préfèrent garder leur enfant à la maison la première année, puis le confier à des accueils collectifs ou individuels. Ainsi les **haltes garderies** voient le jour. Ces structures accueillent les enfants de moins de 6 ans de façon occasionnelle (quelques heures ou quelques demi-journées par semaine), avec un personnel qualifié, notamment un(e) directeur/rice et un(e) auxiliaire de puériculture.



Pour répondre aux besoins d'accueil occasionnels des tout-petits, des **haltes garderies itinérantes** se créent aussi.

Ces structures d'accueil pour les enfants de moins de 6 ans se déplacent dans plusieurs communes dans des salles mises à disposition par les collectivités locales. Une équipe de professionnels de la Petite Enfance s'installe chaque jour avec du matériel pédagogique de façon adaptée aux différents espaces et au groupe d'enfants. Les **Relais d'Assistant(e) Maternel(le)s (RAM)** sont mis en place par la suite. Il s'agit de lieux d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistant(e)s maternel(le)s et des professionnels de la Petite Enfance.

En février 2008, la première **micro-crèche** du réseau voit le jour dans le sud de la Moselle. Il s'agit de microstructures accueillant neuf enfants au maximum dans des zones dépourvues d'accueil adapté.

Le dispositif **SOS garde d'enfants** se développe aussi. Outre la surveillance, la prise des repas, ou encore l'accompagnement à certaines activités, cette aide à domicile comporte également un volet éducatif.

La **politique jeunesse** soutenue par le Mouvement se conçoit en continuité de la politique familiale et a pour but de favoriser l'avancée progressive des jeunes vers l'autonomie. Associer les jeunes à la construction de la société représente sans doute l'une des principales clés.

Afin de renforcer sa représentation, Familles Rurales siège au **Conseil National de la Jeunesse** à partir de 1998.

En interne, le Mouvement favorise la participation des jeunes à la vie associative en leur permettant de prendre des responsabilités avant leur majorité. Les camps pour adolescents continuent de se développer.

En outre, le Mouvement organise de **grands rassemblements de jeunes** : le Forum d'Orléans en 1995, « Jeun'estives » en 1999, les « Estivales J.PASS » en 2004, Jeunes'Action ! en 2013 organisé pour le soixante-dixième anniversaire de Familles Rurales à Talmont-Saint-Hilaire.

De plus, Familles Rurales accompagne et soutient les projets portés par les jeunes notamment grâce aux **Trophées J.PASS**, créés en 2005. Ce concours est ouvert aux jeunes âgés de 12 à 25 ans, ayant un projet collectif dont le thème porte sur l'environnement, le bien-être et la santé, la solidarité et la citoyenneté, les arts et la culture. Le projet doit directement impacter le territoire de vie des jeunes en question.

## Santé et prévention routière comme fers de lance

En 2002, né le concept des **Relais Santé**. Ces lieux d'accueil et de rencontre permettent d'informer et de sensibiliser les familles alors que l'accès aux services de santé n'est pas toujours aisé en milieu rural.

Le **cancer du sein** étant la première cause de mortalité par cancer chez la femme, Familles Rurales met en place un important programme de prévention. Des réunions d'information lèvent les tabous sur la mammographie et incitent les femmes à se faire dépister tous les deux ans après l'âge de 50 ans.

**La consommation excessive d'alcool**, dans les familles et chez les jeunes, devient également un phénomène sur lequel Familles Rurales entend agir. Des groupes de réflexion se mettent en place ainsi que des rencontres et des actions de sensibilisation. Fin janvier 2009, Familles Rurales lance le plan « Alcool et vie quotidienne en famille, parlons-en ! ». L'objectif est de sensibiliser tous les

## Une vie familiale responsable de son environnement

Familles Rurales est reconnue **association de protection de l'environnement** depuis 1973.

Face au phénomène récurrent de sécheresse, le Mouvement développe des **programmes de sensibilisation autour du thème de l'eau** à destination des enfants dans les écoles et les accueils de loisirs. Reconstitution d'une station d'épuration, élaboration d'un système d'observation de l'évolution du milieu aquatique, réalisation d'une maquette du cycle de l'eau domestique... sont quelques-unes des animations proposées.

Dans le contexte de l'adoption du programme d'actions « Agenda 21 », Familles Rurales met en place un Agenda 21 des familles intitulé **EcoSphères**.

Grâce à un outil prenant la forme d'une petite maison, les familles ont la possibilité de modifier leurs modes de vie et de consommation et s'inscrivent dans une démarche volontaire pour construire un monde plus juste, équitable, solidaire et respectueux de l'environnement.







publics grâce à des outils et des animations : réunions, spectacles, stands d'information...

Face à la profusion d'accidents domestiques, Familles Rurales se mobilise. **L'éducation des enfants aux dangers domestiques** est fondamentale. Elle passe, par exemple, par des ateliers de prévention animés avec des pompiers dans les accueils de loisirs.

La prévention peut aussi prendre la forme de jeu. Une mallette intitulée « **S comme sécurité** » est mise à disposition des enfants. Un jeu de l'oie géant permet de visualiser les dangers à éviter et les précautions à prendre. La « Mini-maison » mais aussi « Sécurité à la ferme » sont également des outils ludiques de prévention des accidents domestiques.

Alors que la voiture est bien souvent le moyen de locomotion privilégié des ruraux et que les accidents sont nombreux, le Mouvement agit pour **prévenir les dangers de la route**.

En 2006, **20 300 personnes** (enfants, parents, aînés) ont été sensibilisées à la sécurité routière par le biais d'actions réalisées par les associations locales Familles Rurales : intervention dans les établissements scolaires, les accueils de mineurs, les relais jeunes, etc., réunions

d'information destinées aux parents, stages de révision du code de la route destinés aux aînés...

Familles Rurales siège également dans des instances nationales comme le Conseil National de la Sécurité Routière (CNSR), la Direction de la Sécurité et de la Circulation Routière (DSCR). Au niveau local, le Mouvement participe au Programme Départemental de la Sécurité Routière (PDSR), à l'animation des maisons de la sécurité routière...

## La défense des familles à travers les problématiques de consommation

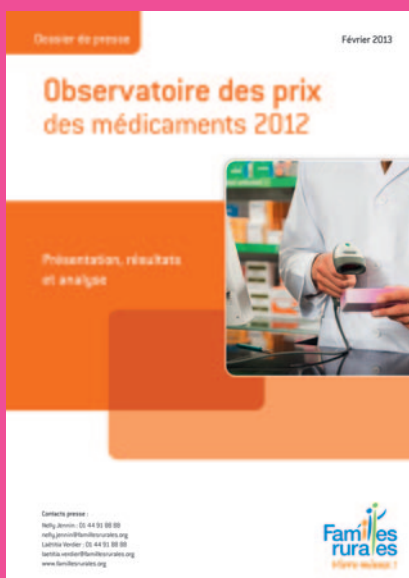
A la fin du XXe et au début du XXIe siècle, le thème de l'exclusion est prépondérant. En 1998, Familles Rurales s'investit dans l'élaboration de la loi de **lutte contre les exclusions** et obtient notamment la création du droit à une aide de la collectivité pour accéder ou préserver l'accès à une fourniture d'eau, d'énergie et des services téléphoniques.

La crise sanitaire de la « vache folle » marque également profondément cette époque. Dans les années 90, les revendications du Mouvement comme l'instauration de la **traçabilité dans la filière bovine** sont entendues. La sécurité alimentaire devient un thème majeur, **l'étiquetage** un combat permanent.

Dans le cadre des services bancaires, Familles Rurales obtient le **droit au compte bancaire**, première étape vers un service bancaire universel (décret du 17 janvier 2001) et la mise en place d'un **solde bancaire insaisissable**.

Familles Rurales accompagne aussi le **passage à l'euro**. On utilise des convertisseurs et des fausses pièces pour se familiariser avec cette nouvelle monnaie.

Depuis l'avènement de l'euro, nombreuses sont les familles à avoir le sentiment que les prix ont globalement augmenté.



Pour vérifier ce ressenti, le Mouvement crée son **Observatoire des prix des produits de consommation courante** dès janvier 2006 en s'appuyant sur un réseau de « veilleurs consommation ». Au-delà de l'évolution générale des prix, le Mouvement étudie les écarts pouvant exister entre les différents magasins, marques et lieux d'achat.

En 2010, Familles Rurales met également en place un **Observatoire des prix des médicaments** et un **Observatoire des prix des fruits et légumes**. Là aussi, l'évolution des prix dans la durée est mesurée pour cerner son impact sur le pouvoir d'achat des familles.

## La ruralité, un lieu de vie à préserver

Chaque famille doit pouvoir choisir son milieu de vie et réaliser son projet familial dans des conditions favorables. Par conséquent, le maintien des services publics en milieu rural est toujours d'actualité.

Pour Familles Rurales, la **réforme de la décentralisation** (2002-2004) doit prendre en compte les attentes des familles vivant en milieu rural. Le Mouvement milite pour rapprocher les centres de décisions du citoyen, prendre en compte et réduire les disparités territoriales, maintenir l'accès de tous aux services publics, garantir une cohésion nationale et favoriser l'initiative.

En 2005, la loi sur le **développement des territoires ruraux** est adoptée et reprend nombre d'idées proposées par Familles Rurales.



Ainsi une Conférence Annuelle de la Ruralité est mise en place, la participation des associations au développement des territoires ruraux est reconnue, les communes ont la possibilité de confier la création ou la gestion d'un service à une association loi 1901, les systèmes de transport scolaire peuvent être organisés par des associations agréées, le tarif unique pour une même catégorie de courrier est maintenu.



## L'émergence des nouvelles technologies

Avec l'apparition des ordinateurs personnels puis d'Internet, les associations locales proposent des salles informatiques, des cours et des connexions Internet. Les aînés peuvent ainsi se familiariser avec ces nouveaux outils, alors que les plus jeunes se perfectionnent, par exemple, sur les techniques de traitement d'images.

Parallèlement, des réunions d'information sont organisées sur les thèmes des réseaux sociaux, de l'utilisation des données personnelles, des risques d'Internet... Beaucoup de parents s'inquiètent, en effet, des dangers que courent leurs enfants à fréquenter les écrans et à exposer leur vie sur la toile.

# 2014 - 2024

## Faire face aux nouveaux défis de société

### Relever le défi de la fracture territoriale

La décennie 2014-2024 voit un regain d'intérêt pour la ruralité marqué par un retour d'habitants vers les zones rurales, à la recherche d'une meilleure qualité de vie et d'un environnement plus sain. La revitalisation rurale dans un contexte marqué par la numérisation et la transition écologique tente de relever les défis de la désertification, du recul des services publics et de la mobilité. Les dynamiques familiales évoluent marquées par une recherche d'un meilleur équilibre des temps de vie et par une baisse de la natalité. L'avenir apparaît plus incertain. La crise climatique, les crises économiques et financières, l'accroissement des inégalités, les transformations technologiques, alimentent une forme d'anxiété. La défiance envers le politique et les colères s'expriment à l'occasion des élections et de mouvements et manifestations qui fracturent le pays. Dans ce contexte la vie associative représente un enjeu pour maintenir la cohésion sociale et l'ouverture aux autres, favoriser les coopérations, les engagements civiques et citoyens, accompagner les familles dans les transitions écologiques et solidaires.

### La Branche Jeunesse Familles Rurales

Dans le prolongement de la nouvelle dynamique Jeunesse initiée en 2011 et du rassemblement national de Talmont Saint Hilaire de 2013, le Mouvement décide de constituer une Branche Jeunesse visant à susciter l'implication et l'engagement des jeunes à chaque échelon. La création du Comité National Jeunesse (CNJ) symbolise cette ambition traduite dans les statuts. Les Bourses Jeunes Actions pilotées par les jeunes eux-mêmes, prennent le relais des Trophées J-Pass. Familles Rurales s'implique dans la Master Class Gouvernance Engagement (MAGE) au côté de l'APF France Handicap, de la Croix Rouge Française, de la Ligue de l'Enseignement pour participer à la formation de jeunes à la prise de responsabilité associative au sein des gouvernances des têtes de réseau nationales. L'action continue des jeunes porte progressivement ses fruits et se concrétise dans la création de groupes fédéraux et le lancement du projet accès aux droits sociaux des jeunes.



## Outre-mer

La décennie marque une nouvelle étape de développement de Familles Rurales en Outre-mer. En réponse à la sollicitation d'acteurs et de familles engagées, le Mouvement organise plusieurs missions de développement sur l'île de la Réunion, à Mayotte en Martinique et en Guadeloupe. Fidèle à ses méthodes, en s'appuyant sur l'initiative locale, Familles Rurales permet la création de trois nouvelles fédérations, accompagne la redynamisation de la fédération de Martinique et engage des actions d'appui au développement des associations du territoire de Saint Pierre et Miquelon. Les résultats concrets et pérennes obtenus sont confortés par le soutien apporté par le Ministère des Outre-Mer.



projet Port@il accompagne l'émergence de 50 tiers lieux et la formation de plusieurs centaines de porteurs de projets. Pour lutter contre la fracture numérique et accompagner la transition, Familles Rurales crée 180 Points de médiation numérique qui accueillent près de 30000 personnes chaque année. Une centaine d'espace de vie sociale, de maisons France Services viennent compléter les Relais Familles, et permanences consommation qui maillent le territoire depuis plusieurs années. Familles Rurales s'impose comme interlocuteur privilégié

des pouvoirs publics et de nombreux partenaires privés pour se faire le relais de politiques publiques et de dispositifs au plus près des habitants.

## RURAL MOUV

Le fonds de dotation RURAL MOUV a été créé par la fédération nationale Familles Rurales en décembre 2018 pour soutenir les projets innovants dans les territoires ruraux. Parfois perçus comme « abandonnés » ou « en déclin », les zones rurales regorgent pourtant de fabuleux atouts et correspondent aux aspirations de vie de plus de 80% des Français. La révolution numérique et la transition écologique bouleversent nos modes de vie. Elles peuvent être une formidable opportunité pour les territoires. Participer à la construction des campagnes du 21<sup>e</sup> siècle, reconnecter les territoires grâce à l'innovation, valoriser les ruralités, changer nos pratiques, voici l'ambition de RURAL MOUV.

Depuis sa création, près d'1M€ a été mobilisé au soutien des projets nationaux structurants et plus 50 projets issus de l'appel à initiatives Ruralinnov'.

## Organisation territoriale et Ruralité

Le renforcement du rôle des intercommunalités et le changement d'échelle des Régions issus de la loi NOTRe du 7 août 2015 et de la réforme des Régions de 2016 conduisent le Mouvement à s'adapter à cette nouvelle donne pour poursuivre son action au service des familles, des territoires et de la vie associative.

A l'occasion de son Congrès de Rodez axé sur l'innovation, Familles Rurales engage un travail d'étude avec le soutien de l'IFOP portant sur les perceptions et réalités de vie en milieu rural. Les résultats confortent la bonne perception des territoires ruraux auprès de l'ensemble des personnes interrogées mais avec comme revers l'éloignement des services publics. Les territoires ruraux apparaissent néanmoins comme des espaces d'innovation et d'expérimentation de nouvelles façons de coopérer et d'agir. Fort de ces résultats Familles Rurales engage plusieurs programmes nationaux pour recréer des espaces d'accueil physique au plus près des habitants. Le

## Familles Rurales Académie

Familles Rurales entend partager et coconstruire une culture commune, développer les compétences des personnes bénévoles et salariés du Mouvement, et accompagner leur parcours dans leur montée en compétence et en responsabilité.

La fédération nationale à travers son organisme de formation Familles Rurales Académie a développé une offre élargie en direction des salariés et des bénévoles dirigeants des fédérations du réseau.

## Coop&Form

La coopération pour la structuration et le développement de la formation au sein du Mouvement a commencé à se concrétiser fin 2021 avec la création de Coop&Form, un groupement d'organismes de formation Familles Rurales mobilisé pour construire une stratégie formation à l'échelle nationale.

Il s'agit pour chacun de ses membres de mieux exercer ses missions et de développer ses activités de formation en mutualisant des compétences, de l'expertise et des moyens (certification, outil de gestion, e-learning, ingénierie, communication...); en allégeant les fonctions support; en focalisant les équipes formation sur la pédagogie, l'accompagnement, l'innovation; en maîtrisant les coûts avec une approche mutualisée des modèles économiques; enfin en élargissant l'offre de formation et en la rendant plus visible.

## Consommation

**Fruits et légumes, panier des essentiels, énergie, médicaments, obsèques,** Familles Rurales renforce sa présence dans les médias avec la réalisation et la publication de plusieurs études. Sur la base de constats chiffrés et documentés, le Mouvement assoit ses positions et propositions, défend le pouvoir d'achat et éclaire les familles dans leurs choix de consommation.

La consécration de l'action de groupe en droit français, à laquelle Familles Rurales a contribué ouvre une nouvelle voie pour la défense des consommateurs. Le Mouvement en engage deux,

la première de dimension nationale dans le domaine des communications électroniques, la seconde à une échelle locale pour faire valoir les intérêts de familles propriétaires de mobil-home. Familles Rurales engage conjointement plusieurs actions judiciaires à l'encontre de Canal Plus, de l'opérateur Free, des clubs de vacances Belambra ou encore de Lactalis.

La fédération nationale multiplie les auditions parlementaires, rendez-vous ministériels, réponses à des consultations nationales et communautaires, participation à des « états généraux » afin de soutenir des propositions visant à concourir au « vivre mieux » des familles.

Acteur de tout premier plan pour l'instauration d'un « **chèque énergie** », le Mouvement **obtient en 2023 des mesures concrètes sur le carburant, le fuel et le bois** pour aider les familles face à la vague inflationniste.



L'accès de tous à une alimentation saine et durable est aussi au cœur de son action. Mise en place du nutriscore, participation à la « **zéro gâchis académie** », contribution aux états généraux de l'alimentation, lutte contre les fausses promotions et le suremballage, protection des enfants face aux messages publicitaires, plaidoyer pour la transparence des marges, en sont les principaux exemples.

En participant activement au combat pour couvrir les zones blanches et en exigeant du régulateur un plan plus ambitieux permettant au monde rural un accès véritablement efficace à internet et aux usages, Familles Rurales contribue au « new deal mobile » consacré par l'Arcep en 2018.

## Transformer nos vies, réinventer nos territoires

Aux côtés des familles, notre Mouvement a dès son origine cultivé son esprit pionnier, accompagnant les grandes évolutions de la société. « Transformer les vies, tout en respectant la planète pour construire un monde durable, respectueux de l'humain, socialement juste et économiquement viable » est l'ambition et l'engagement affirmé à horizon 2030.



Avec un plan d'action national pour 2021-2024 : sensibilisation des structures fédérales et associatives, accompagnement à la mesure d'impact des actions, au niveau départemental. 2023, année placée sous le signe des Transitions, avec l'élaboration des outils et la mobilisation à travers l'organisation d'un événement national. Le Congrès 2023 à Metz a engagé l'ensemble du Mouvement et toutes ses parties prenantes dans la transformation profonde de nos vies et de nos territoires.

# 2024... Et demain ?

**Nous voulons des territoires ruraux vivants et connectés.**

**Nous voulons répondre aux besoins des familles, au plus près d'elles.**

**Ensemble, contruisons ce projet d'intérêt général.**

**Avec nos associations et fédérations, créons du lien social.**

**Avec nos associations et fédérations, humanisons l'économie.**

**Avec nos associations et fédérations, faisons vivre la démocratie.**

**Avec nos associations et fédérations, portons la transition écologique sociale et solidaire.**

**Parce que l'adhésion, c'est la force du Mouvement**

**Ensemble, affirmons avec fierté :**

**#jadhere à Familles Rurales**

**Familles  
rurales**  
*Vivre mieux !*

## FAMILLES RURALES EN CHIFFRES

### 400 000 bénéficiaires à travers :

- 260 structures petite enfance
  - 2 100 accueils de loisirs
  - 400 structures de proximité  
(Espaces de vie sociale, Tiers-lieux,  
permanences consommation,  
Points de médiation numérique,  
France Services)
  - 500 clubs séniors
- 156 associations de services  
d'aide à domicile

mais aussi des séjours de vacances,  
de l'accompagnement scolaire,  
du soutien à la parentalité,  
de la prévention routière,  
des Espaces de Vie Sociale,  
des points conseil budget...

## QUI SOMMES-NOUS ?

Familles Rurales est une association reconnue d'utilité publique qui agit en faveur des familles sur tout le territoire, en milieu rural et périurbain. Avec 121 000 familles adhérentes, 1 850 associations locales, 69 fédérations départementales et 11 fédérations régionales, 25 000 bénévoles et 17 000 salariés, c'est le premier Mouvement familial associatif de France, mais aussi un acteur incontournable de l'économie sociale et solidaire et de l'éducation populaire. Familles Rurales est agréé association de défense des consommateurs. Pluraliste, indépendant et laïc, le Mouvement porte un projet humaniste et social fondé sur la famille, les territoires et la vie associative.

## DES VALEURS PARTAGÉES

- Entraide et solidarité
- Initiative et responsabilité
- Participation et citoyenneté
- Convivialité et échange



famillesrurales



famillesrurales.federationnationale